



Ville d'Osny

Procès-Verbal du Maire
Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 février 2015
à 20 H 30

Chapelle du Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2015**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 5 février 2015.

Le cinq février deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente janvier deux mille quinze s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK (arrivé à 20h46), Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, M. Maurice CZARNECKI, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Jean-Marc CHAILLIOU (arrivé à 21h), Mme Laurence TEREFENKO, Mme Sybil AUBIN, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeanine VATIN, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, M. Pascal-Eric LALMY (arrivé à 20h40), Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Maurice DESCAMPS	à	M. Jean-Claude PINQUET
M. Lionel ROUX	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
Mme Anne-Claire DEFOSSEZ	à	M. Dominique COUVREUR

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Nicole SIEPI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2015

SOMMAIRE

031.02.2015 FINANCES : Budget primitif 2015.

032.02.2015 FINANCES : Décision en matière de taux de contributions directes et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

033.02.2015 RESSOURCES HUMAINES : Instances / fonctionnement du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

034.02.2015 RESSOURCES HUMAINES : Adhésion au Club Commerce de la CCI-Val d'Oise.

035.02.2015 CULTUREL / MEDIATHEQUE : Demandes de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. Constitution du fonds documentaire de la médiathèque.

036.02.2015 CULTUREL / MEDIATHEQUE : Demandes de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France opération d'informatisation ou/et de multimédia. Acquisition de matériel pour la médiathèque.

037.02.2015 CULTUREL / MEDIATHEQUE : Demandes de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. Equipements numériques.

038.02.2015 BATIMENTS : Travaux de sécurité sur le musée départemental des sapeurs-pompiers situé dans le domaine du parc de Grouchy – Demande de subvention auprès du député de la circonscription, Monsieur Dominique LEFEBVRE, au titre de la réserve parlementaire.

039.02.2015 BATIMENTS : Travaux de réhabilitation du poste de police situé rue Aristide Briand – Demande de subvention auprès du Sénateur du Val d'Oise, Monsieur Hugues PORTELLI, au titre de la réserve parlementaire.

040.02.2015 ENVIRONNEMENT : Bilan d'étape Agenda 21 communal.

041.02.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'un permis de construire comprenant démolition pour la réhabilitation du poste de police situé rue Aristide Briand.

042.02.2015 SENIORS : Tarifs des sorties et animations à destination des seniors.

Délibérations proposées sans débats

043.02.2015 RESSOURCES HUMAINES : Créations et suppressions d'emplois.

044.02.2015 AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire.

QUESTIONS DIVERSES

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 5 février 2015

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 5 février 2015 à 20 H 30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.

~~~~~

M. le Maire ouvre la séance et demande à M. Pinquet de procéder à l'appel.

M. Pinquet procède à l'appel. Sur proposition du Maire, il demande au conseil municipal de désigner Mme Siepi comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

M. le Maire : Vous avez 3 procès-verbaux qui sont soumis à votre approbation, ceux du 2 octobre, 26 novembre et 11 décembre 2014. Y a-t-il des remarques ? Des interventions ?
Mme Vatin.

Mme Vatin : C'est une toute petite chose, simplement je souhaiterais que vous m'enleviez des excusés pour la séance du 26 novembre parce que j'étais présente, et je suis bien notée dans les présents aussi. Je ne peux pas être les deux à la fois.

M. le Maire : Vous étiez présente et aviez un pouvoir.

M. le Maire : C'est pour cette raison que vous êtes nommée deux fois. Y a-t-il d'autres remarques ? Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité. Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour.

031.02.2015 FINANCES : Budget primitif 2015.

Rapporteur : M. Aimé

M. le Maire : Merci David, merci aussi aux services et aux élus qui ont travaillé sur ce budget, et établi ce travail de synthèse. Le document officiel, je vous le rappelle, est le document bleu. David nous a fait part de l'avis de la commission. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame Laurent.

Mme Laurent : Merci M. le Maire. M. le Maire, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, je voudrais vous exprimer notre étonnement à la lecture du compte rendu de la commission Ressources Internes du 26 janvier dernier. Lors de cette commission, M. Aimé a fait un exposé explicatif intéressant de la proposition de budget qu'il a d'ailleurs re-présenté aujourd'hui.

Cette présentation avait répondu à une partie de nos questions. Par contre, le compte rendu ne fait absolument pas état de cette intervention, ce qui nous paraît anormal.

Nous n'imaginons pas qu'un budget ne puisse être construit sans connaître les réalisations de l'année précédente. Nous supposons d'ailleurs que vous avez dû l'établir par rapport à l'année précédente donc à 2014. Cependant, il nous est communiqué un projet de budget 2015 à comparer à un budget 2014. Vous n'êtes pas sans savoir que les réalisations

peuvent être parfois très différentes des prévisions. Il nous paraît donc très difficile de disséquer un projet de budget primitif 2015 sans connaître les réalisations 2014.

Certaines collectivités locales votent simultanément leur compte administratif N-1 et leur budget primitif de l'année en cours. Bien sûr, en règle générale, elles le font bien plus tard dans l'année, sans excéder le délai légal pour voter le budget primitif qui est fixé au 15 avril.

Nous nous interrogeons donc sur cette possibilité à Osny. Bien sûr, cela nécessiterait de voter plus tard que de coutume le budget primitif et d'avancer l'établissement du compte administratif qui est débattu généralement en juin. Cependant, cela permettrait de comparer un projet de budget avec la réalité effective et serait à notre sens beaucoup plus clair pour tout le monde. Néanmoins, je ferais quelques remarques sur ce Budget Primitif 2015. L'augmentation importante du produit de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères de l'ordre de 307 000€ en raison de la fin de l'exonération pour les entreprises, couvre à elle-seule la diminution de la dotation de l'Etat annoncée dans le Débat d'Orientations Budgétaires pour 185 000 € et que vous mettez en avant pour justifier la nécessité de « resserrer les boulons ». Or, nous constatons qu'un bon nombre de postes de charges à caractère général sont revus à la baisse. Nous comprenons votre précaution, mais il faudrait dire aussi que les charges de fonctionnement de la maison de l'enfance et de la médiathèque seront importantes, même si cette dernière fera l'objet, ainsi que vous le souhaitez, d'une mutualisation avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Ces charges à caractère général, dont la baisse d'un budget primitif à l'autre est de 271 000 €, sans que l'on sache exactement si ce chiffre est minoré ou majoré, nous interpellent quand même. Par exemple, concernant les voies et réseaux, nous observons une diminution de 25 %, donc 37 000 €. Nous espérons que cela ne signifiera pas un moindre entretien de la voirie et ne pénalisera pas les Osnysois.

À l'heure d'Internet et des nouvelles méthodes de communication, nous espérons aussi que cela explique la diminution de 20 % des dépenses concernant les relations publiques, la communication, les affranchissements ou encore les télécommunications.

Nous observons également une baisse des subventions aux associations de l'ordre de 7,5 %, alors que ce sont ces entités qui animent la ville. Toutes ces baisses sont sans doute la nécessaire contrepartie de l'augmentation de 5,2 % des charges de personnel liée sans doute aux recrutements pour la maison de l'enfance et à venir vraisemblablement pour compléter l'effectif de la médiathèque puisque vous tablez sur son ouverture en fin d'année. Concernant les recettes de fonctionnement, chacun se rend compte que les constructions massives expliquent les 3 % d'augmentation des impôts directs et l'augmentation de la TLE qui passe de 100 000 € à 200 000 €. Le changement de la réglementation sur la publicité conduit aussi à une augmentation de 140 % de ces recettes en supplément des 17 % de la TEOM. Votre annonce de devoir baisser vos investissements de 30 % semble refléter la recherche d'un équilibre délicat. La situation financière risque de se dégrader et le fonds de roulement va sans doute combler une partie de ce manque. Comme nous n'avons pas la situation réelle au 31 décembre 2014, il n'est pas possible de s'assurer d'un socle suffisamment sécurisant de la situation financière de la commune. Vous comprendrez donc que nous voterons contre ce budget primitif 2015. Merci pour votre attention.

M. le Maire : Merci, je vais répondre à quelques questions. Vous souhaiteriez que le vote du compte administratif soit rapproché du vote du budget. Le compte administratif n'est voté qu'au mois de juin. L'année est alors engagée pratiquement d'un semestre, il est bien évident que nous n'allons pas attendre aussi longtemps pour engager les dépenses. Nous avons toujours fonctionné comme cela, et de nombreuses collectivités territoriales fonctionnent aussi dans ce sens-là. Nous poursuivrons donc sur ce calendrier.

J'ai relevé aussi que vous parlez de la mutualisation de la médiathèque. Il n'en est absolument pas question. Il y a un réseau de médiathèques au niveau de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Notre médiathèque sera bien évidemment intégrée dans ce réseau avec l'ensemble de ces établissements, médiathèques, bibliothèques etc... pour améliorer la qualité de service et puis pour créer une dynamique de fonctionnement. Quant à la mutualisation, l'étude vient à peine d'être amorcée au niveau de la communauté d'Agglomération et à ce jour, il n'est pas question de mutualisation pour les médiathèques.

Vous évoquez aussi la baisse des subventions. M. Aimé a été clair pour expliquer qu'effectivement, si globalement il y a une baisse des subventions, c'est parce qu'il n'y a pas eu de projet spécifique réalisé et puis aussi, parce que la subvention 2014 au CORIF était exceptionnelle et qu'elle ne sera pas reconduite cette année. Mais toutes les subventions seront reconduites après rencontre avec les différents adjoints ou délégués chargés de ces secteurs. Mais il n'y a aucune raison que les associations voient leur budget amputé du moindre euro, sauf élément marquant.

Vous parlez de constructions massives, alors là, ça m'interpelle aussi un peu parce que je ne pense pas que les programmes immobiliers sur la commune d'Osny soient si importants. Le programme de la rue William Thornley correspond à une volonté de démolir des maisons sur lesquelles il y a des arrêtés de péril et de conduire une dynamisation du centre-ville. Vous nous reprochez par ailleurs de ne pas dynamiser ce centre-ville : Médiathèque, Maison de l'Enfance, nouveau petit programme de construction, tout cela me semble pourtant aller dans le bon sens.

Vous ne parlez plus comme vous parliez un certain temps, du projet de la ZAC de la Demi Lieue, c'est étonnant. Sachez que ce projet est à l'arrêt aujourd'hui. Comme j'en ai parlé lors de mes vœux, il n'est pas question de ghettoïser un quartier, c'est exactement les termes que j'emploie au niveau de la communauté d'agglomération. La réflexion est en cours, mais le projet ne sera certainement pas celui qui avait été envisagé les années précédentes.

Vous parlez aussi d'équilibre délicat : oui, c'est vrai, c'est un équilibre délicat et la baisse des dotations cette année, estimée entre 310 000 et 360 000 euros, correspond aux recettes dues à la fin de l'exonération de la taxe des ordures ménagères en direction de certains commerces. Nous devons aussi anticiper, comme l'avait dit M. Lalmy : il m'a au moins appris à conjuguer un verbe. Vous n'êtes pas sans ignorer que cette année, la baisse de la dotation de l'Etat c'est moins 360 000 euros et l'année prochaine, ça sera le double, et l'année d'après, ça sera encore plus important. Donc là aussi, nous nous devons d'être vigilants et d'anticiper. Cette fragilité de l'équilibre, ce n'est pas propre à la commune d'Osny. J'étais hier avec des collègues de la commune d'Argenteuil, entre autres, qui sont déjà dans le noir et vont descendre dans les profondeurs de l'océan dans les mois, voire les années qui viennent. M. Aimé veut peut-être apporter des réponses complémentaires.

M. Aimé : Merci M. le Maire. Concernant la présentation, il n'y a aucune volonté de notre part de ne pas vous donner les bons documents, simplement, il y a des dates et des délais à respecter. D'abord, débat d'orientations budgétaires puis budget et ensuite le compte administratif. Le compte administratif que l'on vote en 2015 va correspondre à l'année 2014. Pour le budget primitif 2015, il faudra le comparer avec le compte administratif 2015 qu'on votera en juin 2016, à partir de ce moment-là, on pourra vraiment comparer ce qu'on avait budgété et ce qu'on a réalisé. Dans tous les cas, quand on va voter le compte administratif 2014, on le comparera avec celui qu'on a voté l'an dernier et on verra les variations.

M. le Maire : Merci M. Aimé pour ces précisions, d'autres interventions ? Mme Duflos.

Mme Duflos : Je voulais juste rappeler que l'intérêt aussi de voter un budget en début d'année civile, nous permet de lancer des marchés et d'avoir des prix intéressants. Plus on avance dans l'année, moins les entreprises ont la liberté de faire les travaux parce qu'elles ont déjà répondu à d'autres marchés. Et plus le temps passe, plus les collectivités essaient de voter les budgets en tout début d'année, parce qu'en fait, on s'y retrouve. Peut-être que pour vous, il y a l'écueil de ne pas avoir en face le compte administratif, mais pour nous, c'est plus pertinent d'avoir dès le premier trimestre les crédits disponibles pour lancer les marchés.

M. le Maire : D'autres interventions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : M. le maire, M. le rapporteur, mes chers collègues. Permettez-moi d'abord de vous remercier pour la qualité de la présentation qui vient d'être faite, qui est très précise et très détaillée et qui permet d'éclairer utilement notre débat de ce soir. Nous n'avons pas pu

avoir de discussion en commission parce que j'étais aphone la semaine dernière, j'en suis le premier désolé, mais je ne doute pas que M. Aimé apportera des réponses à toutes les questions que je vais soulever dans mon exposé. Tout le monde connaît le talent de M. Aimé, et puis il est rompu à l'exercice maintenant. « Tout flatteur vit aux dépens de celui qui le flatte », je vous le rappelle.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, vous présentez ce soir le premier budget « complet » de la mandature. Le budget de 2015 doit jeter les bases de votre action pour les années qui viennent, il est aussi la première traduction concrète de vos engagements de campagne. Il connaîtra sans doute quelques ajustements, comme c'est de tradition, d'ailleurs on vient d'avoir un échange à ce sujet, c'est la raison pour laquelle je m'appuierai à la fois sur le budget primitif 2014 qui vous sert de comparatif et sur le compte administratif 2013 qui reflète la dernière exécution budgétaire réelle dont nous disposons pour juger de la sincérité et de l'efficacité de vos choix budgétaires.

Il s'agit donc d'un budget qui doit nous éclairer sur la direction que vous comptez donner à votre travail jusqu'en 2020 et des moyens que vous pourrez mobiliser pour y parvenir. En particulier, nous pouvons lire à travers votre proposition de budget la traduction de vos engagements. Au final, le tableau est plus révélateur que vous ne voudriez nous le faire croire ; c'est la raison pour laquelle il mérite un examen approfondi.

Permettez-moi d'abord de commenter l'équilibre général du budget que vous nous présentez. Celui-ci s'équilibre évidemment en dépenses et en recettes et cela n'appelle pas de commentaire, par contre je note que vous inscrivez un virement de 1 539 625 euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, soit le double de ce que vous aviez inscrit en 2014. Pour mémoire, nous étions dans le budget de l'an dernier à 800 000 euros de prévision d'autofinancement. Bien évidemment, j'aimerais pouvoir être aussi optimiste que vous, mais la situation de 2013 dont nous avons débattu au moment du compte administratif en juin dernier, révélait un équilibre budgétaire beaucoup plus proche de vos prévisions de 2014. Pour mémoire, j'avais estimé la réalité de l'autofinancement, une fois dissipés les artifices budgétaires, à un peu moins de 900 000 euros. Je crains que la réalité pour 2015 soit encore autour de ce montant, d'autant plus que l'an dernier, au moment du BP 2014, j'estimais que la réalité de votre autofinancement pour 2014 serait plutôt de 500 000 euros. Nous verrons donc en juin prochain de quel côté penche la balance, et le compte administratif sera notre juge de paix.

Votre budget mérite donc un examen approfondi si nous ne voulons pas que les finances de la ville se fracassent sur le principe de réalité. Ma question n'est pas anecdotique, car comme je l'avais déjà dit, c'est votre capacité à financer votre projet politique qui est en cause. En effet, l'autofinancement est le levier qui vous permet d'emprunter dans de bonnes conditions.

Vous me permettrez d'examiner votre budget en essayant de suivre l'ordre de la présentation de M. Aimé pour faciliter la compréhension par tout le monde de mon analyse. Je m'intéresserai donc surtout au budget de fonctionnement qui alimente notre autofinancement avant d'évoquer rapidement votre budget d'investissement.

Vous affichez des orientations particulièrement vertueuses, et vous semblez déterminé à accompagner l'action du gouvernement pour redresser les comptes publics, puisque vous écrivez vous-même, je vous cite : « Dans le cadre de la participation à l'effort national de réduction des dépenses publiques, de nombreux postes affichent une diminution importante ». On ne peut donc que vous en donner acte et s'en féliciter. En effet, même si le budget de fonctionnement est globalement inscrit en augmentation, vous proposez une baisse de 4% des charges à caractère général par rapport au BP 2014 à 6 573 228€. Cependant, les charges à caractère général, au compte administratif 2013, sont ressorties à 6 334 738 €. On peut donc considérer que les charges générales inscrites au BP 2014 étaient largement surévaluées, et que donc, elles vont au mieux se stabiliser en 2015 et au pire, continuer à augmenter. Mais nous aurons une meilleure visibilité de l'inertie des charges à caractère général évidemment au moment du compte administratif 2014. En tout cas, d'une manière générale, on peut considérer que sur ce point, le BP 2015 est en ligne avec le BP 2013 et donc qu'il n'y aura pas véritablement d'effet sur ce poste en 2015 si vous

n'approfondissez pas vos efforts sur ce secteur. Cependant, je vous donne quand même acte de vos efforts de rationalisation des marchés publics qui démontrent que sur cette question, nous avons raison de dire pendant la campagne qu'il existait des gisements d'économie de ce côté. On ne peut que regretter que vous n'ayez pas engagé ces efforts plus tôt car en matière budgétaire, on ne rattrape jamais le temps perdu.

Ensuite, si on examine les charges de personnel, on ne peut que constater qu'elles sont en forte augmentation car vous êtes obligé de prévoir les crédits nécessaires pour payer les personnels et on en revient à la question qui a été évoquée, de la date du vote du budget primitif. Evidemment, il faut ouvrir les crédits pour pouvoir engager des dépenses. Il est difficile de trouver sur ce volet des artifices pour masquer les dérives. Ce qui est inquiétant c'est que cette hausse accompagne une baisse en « trompe l'œil » des charges à caractère général, or une hausse et une fausse baisse, ça ne fait jamais un équilibre. D'autant plus que les charges de personnel étaient déjà inscrites en augmentation au BP 2014. En plus, là aussi, quand on examine les chiffres du compte administratif 2013, on constate des choses intéressantes, les charges de personnel étaient en 2013 de 11 374 844 € au compte administratif, au BP 2014 vous les avez inscrites à 12 052 703 €, soit une augmentation déjà de presque 6%, sachant, bien entendu comme je l'ai déjà dit, vous n'avez aucune espèce d'intérêt à gonfler les charges de personnel dans votre budget primitif. Si bien qu'en gros, entre 2013 et 2015, vous prévoyez de passer de 11 374 844 € à 12 680 165 € soit une augmentation totale de 11,47% en deux ans, ce n'est plus du dérapage à ce niveau-là. En n'oubliant pas qu'en 2013 elles avaient déjà évolué de 3,15% après avoir augmenté de 4,21% en 2012. Et pour ça je vous renvoie aux informations présentées lors de l'examen du compte administratif 2013 qui sont vos propres informations qui nous permettent donc d'estimer qu'entre 2011 et 2015 les charges de personnels auront augmenté au total de 19,82%, soit presque 20%, quand, dans le même temps, il faut le rappeler, le point d'indice des fonctionnaires a été gelé depuis juillet 2010.

Evidemment vous allez encore nous expliquer que ces augmentations s'expliquent par les recrutements rendus nécessaires par l'ouverture prochaine de la médiathèque et par celle de la maison de l'enfance. Néanmoins, il n'y a pas de surprise et vous savez depuis 2008 que ces équipements allaient nécessiter des recrutements. A l'évidence, vous n'avez su ni les anticiper, ni maîtriser votre masse salariale qui va à nouveau dépasser les 60% du budget de fonctionnement cette année, ce qui est beaucoup.

Enfin, dernier élément qui m'intéresse pour vos dépenses de fonctionnement, les charges de gestion courante qui sont inscrites pour 1 145 544€ peuvent sembler en baisse par rapport au BP 2014, comme le présente M. Aimé. Cependant, en réalité, quand on les compare au compte administratif 2013, là aussi, on remarque qu'en réalité elles augmentent, passant de 1 111 348 € à 1 145 544€, soit une augmentation prévue de plus de 30 000 €. Nous sommes donc assez loin de la baisse de 4 196 € que vous affichez.

Au final, quand on compare vos dépenses réelles en 2013, telles qu'elles ont été retranscrites dans le compte administratif, et le BP que vous proposez pour 2015, on peut légitimement s'interroger sur la sincérité de vos propositions au regard de la trajectoire dessinée par vos budgets successifs. Surtout, on voit clairement que les dépenses de fonctionnement ont plutôt tendance à augmenter qu'à diminuer, ce qui pose avec acuité la question de la soutenabilité financière des frais que vont occasionner à partir de 2016 les nouveaux équipements en année pleine et celle de l'autofinancement pour financer les investissements prioritaires comme, par exemple, la déconstruction, reconstruction de l'école Saint-Exupéry, ou bien, l'attractivité du centre-ville.

Ce constat est évidemment à confronter avec les recettes de fonctionnement, dont le dynamisme semble fort quand on écoute M. Aimé. En effet, elles affichent une progression de 5,5% sans hausse des taux d'imposition et dans un contexte de baisse des aides de l'Etat. A l'évidence, M. Aimé a dû découvrir dans une cave du château, le secret de Nicolas Flamel.

Vous tablez sur des recettes fiscales dynamiques, portées surtout par les recettes générées par la fin de l'exonération de TEOM pour les entreprises. Cette augmentation vient clairement valider la position que je défendais depuis 2008, mais elle arrive tardivement pour donner tous ses effets. En plus, elle va surtout permettre de compenser les dépenses

directes, d'ailleurs c'est vous-même qui l'écrivez, collecte et traitement et indirectes, salaires, bacs, sacs jaunes, liées à ce poste budgétaire. Elle ne permet pas d'équilibrer le budget de fonctionnement à long terme, et encore moins, à faire face aux frais de la médiathèque. De la même manière, l'augmentation des participations de la Caisse d'Allocations Familiales, si elle est très forte, est constituée de recettes affectées qui vont être absorbées par les frais occasionnés par la Maison de l'Enfance et l'étude de préfiguration pour le centre social du quartier du Moulinard. Je note au passage que vous abandonnez des berceaux à la crèche Babilou ; faut-il comprendre que la Maison de l'Enfance va suffire pour répondre à tous les besoins de garde à Osny ?

Au final, les augmentations de recettes sur la TEOM et sur les participations de la CAF que vous prévoyez cette année, vous permettent de faire face encore cette année, à la dérive de vos dépenses de fonctionnement mais vous terminez d'épuiser cette année les possibilités que vous avez de trouver des recettes nouvelles sans recourir à une hausse de la fiscalité. Pour résumer, la pierre philosophale de M. Aimé est un pistolet à un coup.

La question de fond, reste celle de votre capacité à dégager durablement de l'autofinancement pour faire face aux investissements dont la ville a vraiment besoin tout en faisant face à toutes vos charges de fonctionnement. Cette question est d'autant plus importante que vous faites évidemment l'impasse dans votre présentation sur les ratios des informations financières de la commune. Mes critiques ne sont pas des critiques politiciennes, elles reflètent les divergences de plus en plus fortes que l'on peut constater entre les grands équilibres budgétaires de la commune et ceux des communes de la même strate. Ainsi, par exemple, les dépenses de personnels se situent 4 points au-dessus de la moyenne nationale des communes de notre strate et les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont supérieures de 13% à la moyenne nationale de la strate.

Maintenant, permettez-moi d'en venir rapidement pour ne pas être trop long, à la section d'investissement. Vous avez enfin avalé le plus gros morceau de vos projets : la Maison de l'Enfance et la Poste sont terminées, les travaux de la médiathèque et de la maison d'Osny avancent et vous nous proposez, assez logiquement, un budget d'investissement pour ce BP 2015 en baisse par rapport à celui du BP 2014. Ainsi, nous passons à 9 558 973€, soit un budget qui est en baisse par rapport au BP précédent, mais qui reste supérieur au réalisé de 2013 constaté au compte administratif. Cependant, nous savons qu'il y a toujours un décalage entre le prévisionnel et le réalisé en matière d'investissement puisque la plupart du temps, la réalisation des investissements s'étale sur plusieurs années. Ce qui m'intéresse, c'est surtout que cette année 2015 va permettre, enfin, de finaliser les projets qui ont été lancés en 2008. D'ailleurs, les opérations de la Place des Impressionnistes représentent encore 5 095 917 €, soit plus de la moitié de votre budget d'investissement. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit au moment du débat d'orientations budgétaires, mais je constate que j'avais raison de dire que vous n'êtes pas en situation de lancer les projets pour lesquels vous avez été élus.

Au final, vos marges de manœuvre sont extrêmement étroites, les efforts de rationalisation ne sont pas suffisants pour faire face à tous vos engagements et ce sont les grands équilibres comptables de la commune qui sont menacés. J'entends votre volonté de ne pas augmenter les impôts locaux, mais vous le savez, gouverner c'est choisir. La conséquence logique de ce choix, c'est que vous allez devoir renoncer à certains de vos projets ou bien, vous allez devoir mieux maîtriser la masse salariale et les charges générales ou encore il vous faudra réfléchir à une augmentation des tarifs de certains services municipaux. Au moment du DOB, je vous ai encouragé à anticiper. Dans vos vœux, j'ai cru avoir été entendu, mais au final, je constate que vous préférez reculer devant la difficulté et mobiliser quelques artifices pour ne pas trancher. Cependant, vous n'échappez pas au principe de réalité, et je crains que les talents d'alchimiste de M. Aimé aient atteint leurs limites.

Le budget que vous nous proposez pour 2015 n'est pas à la hauteur des défis que notre commune doit relever. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre. Merci de votre attention.

M. le Maire : Bien, je vous remercie pour ces qualificatifs. Ce soir, ce n'est pas une conjugaison de verbe mais « l'alchimie », « le pistolet à un coup ». Effectivement, nous

avons un pistolet à un coup chaque année, lors du compte administratif et sur des projets qui, je vous l'accorde, ont pris un peu de retard mais j'en ai donné les raisons à plusieurs reprises. Au moins, c'est un avantage, c'est qu'aujourd'hui nous tirons les emprunts à des taux plus bas que ceux que nous aurions pu avoir si nous avions réalisé ces opérations « Just in time ». Pour les charges de personnel, effectivement nous sommes à un tout petit peu plus de 60 % du budget de fonctionnement. Je vous rappellerai qu'il y a quelques années, nous étions à plus de 62 %. Il y a eu une baisse puis une nouvelle hausse qui s'explique par les nouveaux équipements. Mais, si je me souviens bien, M. Lalmy, que ce soit la Médiathèque, que ce soit la Maison de l'Enfance, vous étiez preneur de ces opérations et il faudra bien les faire fonctionner. Vous comparez aussi les dépenses de personnel d'Osny à celles de communes de la même strate. Mais la commune d'Osny, je m'en suis déjà expliqué, a choisi d'avoir des services tels que l'école de musique, tels que l'école de danse, tels que l'entretien des équipements municipaux en interne. Tout ça, effectivement, ce sont des postes qui impactent la masse salariale, mais si on enlevait ces frais-là, si l'année prochaine on confiait à une association la gestion de l'école de musique ou l'école de danse ou qu'on repassait des marchés à des prestataires extérieurs pour des prestations qui sont faites en régie, la masse salariale descendrait en dessous de 55 %. Mais là, ça serait de la véritable poudre aux yeux et pas véritablement des économies telles que nous comptons les gérer, puisqu'entre autre, cette reprise en gestion directe du ménage dans les bâtiments nous fait faire, sur le poste de fonctionnement, des économies substantielles. Enfin, je dirais que tout à un coût, et nous gérons, au mieux que nous pouvons le faire, compte tenu d'une situation qui n'est pas facile aujourd'hui. Notre volonté, comme je m'en suis expliqué lors des vœux, de ne pas augmenter les impôts, c'est pour ne pas rajouter aux ponctions sans précédent qui ont été faites par notre gouvernement d'aujourd'hui. Vous parlez aussi des berceaux en crèche et de la diminution des places réservées chez Babilou. Il est bien évident que mettre à disposition 45 nouveaux berceaux plus tous les services qui accompagnent une Maison de l'Enfance ont un impact sur le budget. Mais il me reste en mémoire le discours du directeur de la CAF du Val d'Oise lors de la pose de la 1^{ère} pierre de la Maison de l'Enfance, qui plaçait Osny comme l'un des meilleurs élèves du Val d'Oise avec un taux de satisfaction des besoins proche de 49 %, je parle de mémoire. Si M. Aimé veut apporter des informations complémentaires, je lui laisse la parole.

M. Aimé : Merci M. le Maire, je voulais simplement revenir principalement sur la masse salariale puisque c'est la part la plus importante de ce budget. Je note aussi que « le pistolet à un coup » marche chaque année chez nous, donc on a la chance de le réarmer et puis d'avoir encore une possibilité. Donc, ça fait 7 ans qu'on discute à chaque fois sur ces budgets et chaque année, vous devez vous dire « mince c'est raté ». A la dernière commission, vous étiez aphone et je le regrette parce qu'on aurait pu échanger longuement. Le poste du personnel est significatif, il représente 60,7 % des charges de fonctionnement contre 56,6 pour les communes de même strate. Il s'avère qu'on a regardé dans les communes aux alentours, pour voir si vraiment notre situation était aussi catastrophique que vous semblez le dire. Donc, on note autour de nous pour la masse salariale sur Saint-Ouen-l'Aumône, un taux de 61 %, sur Eragny un taux de 63 %, sur Jouy-le-Moutier un taux de 62 %, sur Courdimanche un taux de 64 %. S'en sortent un peu mieux que nous, Vauréal 59 % et Cergy 57 %. Donc, par rapport à la prestation des services qu'on verse aux Osnysois je pense que nous sommes très bien placés par rapport aux autres communes. Ce qui veut dire qu'on avait bien anticipé les choses, notamment avec les masses salariales supplémentaires de la Médiathèque et de la Maison de l'Enfance. Et puis, on a regardé de près les coûts des masses salariales de l'école de musique, de l'école de danse etc... Ces coûts s'élèvent au final, (école de musique, école de danse, maison de quartier, centre de loisirs), dont la gestion dans certaines communes est déléguée à des associations, à 3 213 000 €. Si on les retirait, la masse salariale de la commune retomberait à 45 % des dépenses de fonctionnement. Donc en effet, tout dépend de ce qu'on souhaite faire. Il est vrai que cette année notamment, nous avons souhaité récupérer le marché de l'entretien des locaux ; je pense c'est dans l'intérêt des Osnysois, dans l'intérêt de la qualité des prestations qui vont être réalisées et puis également dans l'intérêt des finances, puisque en

plus de cela, on génère des économies. Une autre chose importante par rapport aux investissements, c'est le bon niveau de subventions qu'on a pu avoir, et je pense que ça explique aussi qu'on arrive à pas trop mal s'en sortir cette année, bien que l'Etat ne nous aide pas beaucoup, voire nous met des bâtons dans les roues, en diminuant fortement, les dotations telles que les dotations globales de fonctionnement de 300 000 €, et puis surtout en allongeant, le délai de paiement de ses remboursements puisqu'on attend toujours le FCTVA, ce qui nous oblige à prendre un emprunt pour compenser les manquements de l'Etat. Donc voilà, on essaie en tout cas cette année sur 2015, de limiter les dépenses, d'augmenter les recettes grâce à la vivacité du tissu Osnysois, que ce soit entreprises ou habitants, et je pense que l'on présente un budget qui va nous permettre de garder les mêmes taux et c'est aussi une promesse de campagne qui avait été faite.

M. le Maire : Je rajouterai simplement un mot sur les nouveaux investissements que vous avez évoqués dont le pôle Saint-Exupéry. Le pôle Saint-Exupéry, je rappelle, c'est l'école, priorité numéro 1, c'est une maison de quartier, appelons-la comme ça, c'est éventuellement de nouvelles constructions de logements pour avoir quelques recettes de foncier mais aussi, pour accueillir les nouveaux habitants, parce qu'il y a une forte demande sur Osny. Et là, nous sommes tenus, je m'en étais aussi expliqué, par le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui sur le sujet essentiel de l'école, est un partenaire financier incontournable. Ce PPI, normalement, devrait voir le jour, je le pense, à la fin de ce premier semestre 2015. Donc je vous en dirais plus, une fois que les projets auront été retenus. Il est bien certain que sur les années à venir, contrairement au programme qui avait été fait par mon prédécesseur, et qui aujourd'hui arrive à terme avec effectivement quelques mois, voire une année de retard, les investissements ne seront pas aussi conséquents : on ne reconstruira pas une deuxième Médiathèque, une deuxième Maison de l'Enfance, etc... Donc nous irons plutôt sur des investissements qui, encore une fois, sont nécessaires pour le bien-vivre à Osny, pour l'accueil des habitants, de l'ensemble des personnes, mais surtout des équipements qui n'entraîneront pas de frais de fonctionnement, ça ne vous a pas échappé. Une nouvelle école, enfin, le remplacement d'une école déjà existante, devrait plutôt générer globalement des économies en fonctionnement. Donc, voilà ce que je voulais aussi ajouter en conclusion sur les équipements futurs qui faisaient partie de notre programme et que nous tenons à réaliser. D'autres interventions ? Je soumetts cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de ce budget primitif 2015 à la majorité.

La délibération est approuvée à la majorité, 7 votes contre des groupes de l'opposition (4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny »).

M. le Maire : Le point suivant qui devrait être beaucoup plus facile, puisqu'il a déjà été évoqué lors de la première délibération, les taux.

032.02.2015 FINANCES : Décision en matière de taux de contributions directes et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Rapporteur : M. Aimé

M. le Maire : Cette délibération est identique depuis l'année 2009, donc je la mets au vote, à moins qu'il n'y ait des interventions ? Quand tout va bien il n'y a pas d'intervention. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

033.02.2015 RESSOURCES HUMAINES : Instances / fonctionnement du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
Rapporteur : M. Pinquet

La délibération est approuvée à l'unanimité.

034.02.2015 RESSOURCES HUMAINES : Adhésion au Club Commerce de la CCI-Val d'Oise.
Rapporteur : M. Caillaud

La délibération est approuvée à l'unanimité.

035.02.2015 CULTUREL / MEDIATHEQUE : Demandes de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. Constitution du fonds documentaire de la médiathèque.
Rapporteur : Mme Balland

La délibération est approuvée à l'unanimité.

036.02.2015 CULTUREL / MEDIATHEQUE : Demandes de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France opération d'informatisation ou/et de multimédia. Acquisition de matériel pour la médiathèque.
Rapporteur : M. Boubberka

M. le Maire : Merci M. Boubberka, y a-t-il des compléments sur cet établissement qui sera vraiment une médiathèque, et non pas une bibliothèque. Y a-t-il des interventions ? Des demandes d'explications ? Je soumetts au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

037.02.2015 CULTUREL / MEDIATHEQUE : Demandes de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. Equipements numériques.
Rapporteur : M. Landemaine

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. le Maire : Après ces demandes de subvention auprès de l'Etat, auprès de la DRAC, nous allons maintenant faire appel à nos parlementaires, pour les bâtiments communaux.

038.02.2015 BATIMENTS : Travaux de sécurité sur le musée départemental des sapeurs-pompiers situé dans le domaine du parc de Grouchy – Demande de subvention auprès du député de la circonscription, Monsieur Dominique LEFEBVRE, au titre de la réserve parlementaire.
Rapporteur : M. Pinquet

M. le Maire : Merci M. Pinquet, nous ne pouvons solliciter qu'un seul parlementaire par opération, moi innocemment je pensais solliciter tous les parlementaires du Val d'Oise, mais ce n'est pas possible. Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des questions par rapport à cette demande d'aide au titre de la réserve parlementaire ? Donc je soumetts au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

039.02.2015 BATIMENTS : Travaux de réhabilitation du poste de police situé rue Aristide Briand – Demande de subvention auprès du Sénateur du Val d'Oise, Monsieur Hugues PORTELLI, au titre de la réserve parlementaire.

Rapporteur : Mme Besnoin

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je souhaiterais pour ma part vous informer, mais vous l'avez peut-être lu dans la presse où nous avons eu un beau titre « Des flics amis-amis », que nous avons signé vendredi dernier en Mairie une convention Police Nationale / Police Municipale avec le Préfet et le commissaire divisionnaire central et chef du district de Cergy. En effet, dans le cadre du redéploiement des forces de l'ordre opéré depuis septembre 2014, des engagements ont été pris afin de renforcer la présence de la Police Nationale ainsi que la coopération opérationnelle avec la Police Municipale. En ce qui nous concerne, nous poursuivons le projet de re-transformation de l'ancien poste de police nationale, qui a été fortement délaissé par la police nationale, je dois le dire, tant au niveau présence qu'au niveau entretien des locaux. Nous aurons comme interlocuteur sur ces travaux, l'architecte des Bâtiments de France, puisque c'est un bâtiment qu'il faut mettre aux normes d'accessibilité. Il est bien évident que nous ne pourrons pas mettre une rampe d'accès devant l'entrée principale telle qu'elle est aujourd'hui. Il y a des réflexions et des solutions qui sont proposées et que nous allons présenter à l'ABF, dans 10 ou 15 jours pour validation, d'une rampe d'accès par l'arrière du bâtiment. Dans ce bâtiment, il y aura un local technique qui sera dédié à la vidéoprotection, puisqu'à terme, les caméras de vidéoprotection seront reliées par faisceau hertzien, sur le bâtiment de la police. Nous avons choisi un système moins cher que celui de Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône, qui n'est d'ailleurs toujours pas mis en place aujourd'hui. Mais comme je l'avais annoncé, notre système est évolutif et en fonction du budget, nous le développerons. Je soumetts au vote cette demande de réserve parlementaire : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie pour son adoption à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

040.02.2015 ENVIRONNEMENT : Bilan d'étape Agenda 21 communal.

Rapporteur : Mme Duflos

Mme Duflos : Si vous le permettez M. le Maire, je souhaiterais apporter quelques commentaires sur 3 points qui paraissent importants.

Premier point, cela concernera la composition de ce premier bilan d'étape et le deuxième point le suivi, le pilotage et l'évaluation de l'agenda, et le troisième point l'agenda 21 et sa vie en 2015.

Premier point, la composition de ce premier bilan d'étape qui ne dormait pas et moi avec lui, comme cela a été dit lors d'un précédent Conseil municipal par certains qui se reconnaîtront. Je n'ai pas l'habitude de dormir en général, en tout cas, pas en séance. 55 des 70 actions composant l'agenda 21 validé en octobre 2013 apparaissent dans ce 1^{er} bilan d'étape. Je ne vous redonne pas les chiffres, comme pour la validation de l'agenda 21 communal, je ne vais pas vous présenter chacune des 55 actions, sauf si vous le souhaitez, mais là, on en a jusqu'à minuit.

Les 70 actions ne sont pas de même niveau en terme de développement et de complexité et il est évident qu'elles ne peuvent pas avancer au même rythme.

Nous avons donc fait le choix d'illustrer cette première année de vie de l'agenda 21 qui a permis de s'engager sur 3 ans dans une démarche globale dont les premiers résultats figurent dans ce 1^{er} bilan d'étape, en retenant les actions dont les indicateurs de suivi marquent le respect des objectifs, ou tout du moins, tentent d'atteindre ces objectifs.

Nous avons même été plus loin dans la démarche en évoquant des perspectives pour 2015.

Les 15 autres actions ne sont évidemment pas abandonnées, je réponds par avance à une question qui pourrait être posée. Les réflexions sont engagées sur 2015 et 2016.

Au travers des actions activées en 2014, l'agenda 21 intéresse à la fois les seniors, les jeunes, les familles... c'est à dire l'ensemble de la population, l'ensemble des Osnysois. Il souligne la priorité donnée par la commune, sans précellence, à la mixité sociale, la prise en compte du handicap, au partenariat, au bénévolat, aux liens intergénérationnels, à la protection de notre cadre de vie, notre environnement. Il s'intéresse aussi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sensibilisation des Osnysois au développement durable, la valorisation de notre patrimoine naturel et bâti et le rayonnement communal culturel. Il participe aussi à la mise en application et à la réalisation du PLPD, c'est-à-dire le programme local de prévention des déchets et il soutient la création et le développement de l'Observatoire social local : plus d'une dizaine d'actions sont en lien avec l'Observatoire social. Vous avez d'ailleurs pu constater, j'espère que vous l'avez regardé, lu, analysé dans le détail, que la création de cet observatoire social a été présentée en préambule du bilan de l'axe A afin de souligner l'importance de cette création. Cet agenda participe aussi aux travaux de la commission communale d'accessibilité.

Le deuxième point concerne son suivi et son pilotage. En termes d'évaluation, l'évaluation annuelle prévue vous est présentée aujourd'hui pour avis et sera reconduite chaque année en 2016 et 2017 avec pour cette dernière année une possible actualisation de cet outil de développement durable. En terme de suivi et pilotage : Le 16 décembre 2014 a été mis en place l'Atelier développement durable qu'on appelle ADD, composé d'Osnysois et d'élus chargé à la fois, de suivre l'état d'avancement de l'agenda 21 et sa mise en application, et d'être une force de proposition.

Je vous précise que sans attendre l'examen du 1^{er} bilan, l'ADD a déjà entamé au cours de sa première réunion de travail, une réflexion sur plusieurs actions, dont les thèmes tournant autour des moyens de renforcer la participation des Osnysois à des projets par exemple de mise en place du covoiturage, d'un réseau de cheminements piétonniers et qui laisse présager des échanges futurs fructueux.

Dernier point, l'agenda 21 en 2015. Cet atelier développement durable se réunira 1 fois par trimestre et vous êtes invités à y participer en tant qu'élus. Je peux vous le relire une deuxième fois pour vous inciter à venir : je compterai les présents, n'est-ce pas M. Couvreur, qui était là avec moi ? La deuxième réunion de l'atelier développement durable a lieu le 10 février.

Parallèlement, les services continueront en interne, comme en 2014, à suivre et à développer les actions incluses dans l'Agenda 21 communal.

En conclusion, prenons donc rendez-vous lors du premier Conseil municipal de début d'année 2016 pour examiner le 2^{ème} bilan d'étape.

Avant de vous laisser la parole, je suis désolée qu'en commission personne n'ait posé de question, parce que ça aurait peut-être permis de préparer les réponses, je ne suis pas sûre que vous aurez des réponses ce soir.

M. le Maire : Merci Mme Duflos, y a-t-il des demandes d'interventions ? Mme Vatin.

Mme Vatin : Merci M. le Maire, je suis désolée Mme Duflos mais je n'ai vraiment pas pu être là lors de la commission donc je n'ai pas pu vous poser les questions. Donc M. le Maire, mesdames, messieurs en laissant le soin aux acteurs de base, que nous sommes, de mettre en œuvre les actions préconisées à Rio de Janeiro en 1992, 23 ans déjà, les initiateurs de ce beau programme peuvent s'attendre à des applications fort différentes de leurs préconisations originelles.

L'agenda 21 de la ville d'Osny a été validé en 2013 pour 3 ans, comme vous venez de la dire, après une longue gestation de 5 ans avec un bilan d'étape prévu chaque année.

Le travail administratif accompli est certes très important et nous félicitons les agents qui ont réalisé ce travail. Il apparaît cependant que, d'un point de vue général, les actions préconisées existaient déjà, je prends pour exemple, les constructions de logements, manifestations sportives et culturelles, le tri et recyclage déchets, etc... et qu'elles ont fait tout simplement l'objet de regroupements dans des enveloppes diverses, à thèmes, qui ont

permis la concrétisation de cet agenda. Je ne prendrai que quelques exemples pour vous signaler que nous ne pourrions valider ce bilan d'étape. Tout d'abord, lorsque l'on parle de mixité sociale, ce qui est une bonne chose, l'actualité récente nous a cruellement rappelé les dérives de la ghettoïsation, il faut une véritable mixité sociale. Vous avez fait des efforts on le reconnaît parfaitement. Or, l'on constate à Osny que les appartements de type locatif réservés dans les résidences, sont en règle générale, mal placés, à l'ombre, ou aux endroits les plus reculés ou bruyants, c'est le cas de Thornley 3. La mixité, ce n'est pas seulement dans le quartier mais aussi dans le bâtiment. Allez jusqu'au bout des initiatives M. Le Maire, je regrette mais c'est la vérité. Vous justifiez les constructions de tous ordres par l'application de la loi ALUR. C'est à une interprétation excessive de cette loi à laquelle on a droit à Osny ; c'est au véritable bétonnage de la ville que l'on assiste. La loi ALUR n'a pas que des défauts, elle a pour objectifs de préserver les zones agricoles, améliorer l'habitat social, entre autres. Cependant, elle nécessite d'être encadrée, car un de ses problèmes majeurs est la suppression du COS, Coefficient d'Occupation des Sols, ainsi que celle d'une surface minimale de construction. Il en résulte la possibilité de construire sur la totalité d'un terrain. Mais pour contrer les dérives en tout genre, la loi ALUR préconise aussi un coefficient de biotope, c'est à dire un coefficient qui maintienne de la biodiversité et de la nature en ville, par l'obligation de conserver un pourcentage de terrain lors des constructions. C'est d'ailleurs ce que les intervenants de l'AMF, vous y étiez M. le Maire, ont mis en avant lors de leur séminaire du 17 octobre 2014. Et M. Humbert, maire d'Eragny, à l'occasion de ses vœux dernièrement, a dit clairement qu'il allait réviser le PLU de sa ville, pour cause de trop forte densification. Et je viens de constater, que nous l'avons vu dans le budget primitif, que vous allez également vous engager dans cette voie, c'est une bonne chose.

Un dernier exemple, l'agenda 21 fait état du fait que la réhabilitation et la valorisation du parc des Noirs Marais sont terminées, et qu'il ne reste que la signalisation à installer. Je trouve que c'est grave, vu l'état dans lequel ils sont. Bien sûr, Mme Duflos, vous allez me dire que c'est la biodiversité nécessaire, je le comprends, l'obligation de l'Etat de laisser en l'état pour la diversité des espèces également. Mais n'est-il pas possible de faire en sorte que les Osnysois puissent encore le traverser. Montrer qu'un entretien nécessairement discret continue d'y être assuré. C'est un parc en centre-ville, il nous semble qu'il ne peut être traité comme la peupleraie du parc de Grouchy. Je m'en tiendrai à ces quelques exemples pour justifier notre vote. Et pour terminer, nous sommes heureux de constater que toutes nos idées ne sont pas farfelues, puisque vous allez mettre en place un pédibus dans une école en 2015. C'était une préconisation de notre programme. Merci, M. Le Maire.

M. le Maire : Je pense qu'il y a beaucoup de propos hors sujet dans ce que vous venez de dire. Je vais répondre rapidement sur la loi ALUR. Je n'ai jamais dit que la loi ALUR était mauvaise dans son intégralité, absolument pas, j'adhère notamment totalement à la préservation des espaces naturels. Ce qui est dommage, c'est qu'il n'y ait pas eu votre intervention lors de la commission, comme le rappelait Mme Duflos. Vous notez que dans la loi ALUR, il y a ce qu'on appelle « la densification urbaine ». C'est quelque chose qui est incontournable et qui fait qu'effectivement notre centre-ville se densifie. Je note que vous avez aussi bien entendu mon discours de vœux et que ce que j'ai dit ce soir, en ce qui concerne la ZAC de l'Oseraie. Maintenant, au niveau de l'espace des Noirs Marais, je parle sous le contrôle de M. Aimé, il y a un budget de prévu sur 2015 pour cet espace. Je vais laisser la parole à Mme Duflos.

Mme Duflos : C'est bien dommage que vous ne preniez que deux ou trois points, sur 55 actions. Vous focalisez sur la mixité sociale qui n'est pas une obligation, le logement social, oui, mais pas la mixité sociale. Déjà, c'est très bien de l'intégrer encore plus fortement. Et puis je vais revenir pour plaisanter sur l'agenda, nous faisons de la prose, nous faisons du développement durable sans l'écrire, ben maintenant on l'a regroupé dans un document. Donc on ne peut pas nous dire qu'on a pris des choses et qu'on les a mis dans des cases, on a formalisé ce qu'on faisait depuis longtemps, et c'est vrai que chacun était dans son domaine et maintenant, on essaye de synthétiser, d'avoir une image globale du développement durable pour montrer aux personnes qu'il n'y a pas que l'environnement, il y

a le social. Il n'y a pas de priorité entre le A, le B et le C, mais mettre le social et l'économie en priorité c'est volontaire parce que ce sont souvent des volets oubliés du développement durable. Et les Noirs Marais, ce n'est pas un parc, c'est une zone humide, vous le savez bien. Ça n'a rien à voir avec le parc de Grouchy, c'est une zone très spécifique, toute petite et elle restera sous cette forme. Sachez qu'on ne la modifiera pas, on va l'améliorer, simplement mais on ne la transformera pas en parc. C'est une polémique qui ne correspond à rien.

M. le Maire : Je soumetts au vote : Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Mme Vatin : Le groupe Osny pour vous avec vous votera contre.

M. le Maire : Vous passez de l'abstention en commission au vote contre ?

Mme Vatin : M. le Maire, excusez-moi mais c'est M. Roux qui était présent en commission. Il s'est abstenu parce qu'il ne s'est pas occupé du dossier tout simplement.

La délibération est approuvée à la majorité, 4 votes contre du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous ».

041.02.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'un permis de construire comprenant démolition pour la réhabilitation du poste de police situé rue Aristide Briand.

Rapporteur : M. Hequet

La délibération est approuvée à l'unanimité.

042.02.2015 SENIORS : Tarifs des sorties et animations à destination des seniors.

Rapporteur : Mme Ginguéné

La délibération est approuvée à l'unanimité.

-DELIBERATIONS PROPOSEES SANS DEBAT

043.02.2015 RESSOURCES HUMAINES : Créations et suppressions d'emplois.

044.02.2015 AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Nous en avons terminé avec les délibérations. Il y avait une question de M. Achite qui était arrivée trop tard pour le précédent conseil municipal et que nous avons réinscrite. Donc, si vous voulez bien la reformuler.

M. Achite : Oui M. le Maire, nous souhaitons savoir si vous pouvez simplement nous informer sur le devenir du site Décathlon, qui est de surcroît occupé par des gens du voyage depuis plusieurs mois, afin que nous puissions répondre aux gens qui nous interrogent là-dessus.

M. le Maire : Cette occupation dure effectivement depuis plusieurs mois, presque plus d'une année maintenant. Le Décathlon a quitté, la sortie 12 de l'autoroute A15, pour intégrer la Plaine des Linandes dans le cadre du développement de la ZAC des Linandes qui se fait sur

le territoire de Cergy. Je ne referai pas l'histoire à ce niveau-là. A la suite de ce départ, le terrain a été vendu à un propriétaire privé. Les gens du voyage ont investi les lieux, ils ont été déplacés une fois mais sont revenus très très vite. Cette occupation à un coût pour le propriétaire privé, je le conçois bien. Il y avait un ordre d'évacuation qui avait été lancé pendant la campagne des élections municipales mais il y avait eu un non du Préfet pour qu'ils se déplacent parce qu'on ne savait pas très bien où ils iraient. La question reste entière aujourd'hui. Je me suis un peu battu avec le propriétaire privé pour qu'il y ait une bonne gestion, ne serait-ce que des ordures qui s'entassaient à l'entrée des anciens parkings. Cette question est aujourd'hui résolue. Sur l'avenir de ce site, j'ai eu, avec ou sans le propriétaire privé, de multiples réunions avec le Président de la communauté d'agglomération, Dominique Lefebvre, avec le Directeur Général des Services de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, avec le Vice-Président chargé du développement économique. Aujourd'hui, il semblerait, je dis bien, il semblerait, que nous allions vers un accord pour mettre une activité de football en salle. C'est une activité qui fonctionne bien, qui vient d'être reconnue par la Fédération Française de football et qui se pratique sur des terrains homologués. C'est ouvert aux entreprises, mais aussi aux activités scolaires ou périscolaires. Il y a aussi un cabinet médical pour lequel j'ai signé le permis de construire, qui s'implanterait avec sept ou huit praticiens, des dentistes essentiellement, un ou deux restaurants, style La Boucherie, c'est un nom qui a été évoqué. Pourraient aussi s'implanter une activité « salle des fêtes » et une petite enseigne commerciale, mais c'est le point qui blesse un peu parce que pour réaliser cette opération, le propriétaire privé doit l'équilibrer. Et d'après ce que j'ai pu comprendre, le fait de faire venir une petite enseigne commerciale sur 1000 m² exploitables pas plus, puisque il n'y aurait pas de CDAC, lui permettrait d'équilibrer ce projet. Les décisions finales doivent être prises dans les semaines ou dans les deux ou trois mois à venir. Mais il est clair que sécuriser ce site tel qu'il est aujourd'hui, tant qu'il n'y aura pas des travaux, tant que les choses ne se mettront pas en route, est pratiquement impossible à réaliser, contrairement à ce que nous avons fait faire, pour le terrain en face de l'institut Saint Stanislas, où il avait suffit de faire venir une pelleuse et de vallonner le terrain. Sur la surface de l'ancien Décathlon, avec des parkings bitumés qui ne sont pas en si mauvais état que ça, il est impossible de faire de même. Donc je travaille en lien avec le Président, DGS, Vice-Président de la CACP pour qu'il se passe quelque chose rapidement sur le site, et qu'ils entendent aussi les inquiétudes du propriétaire privé qui légitimement veut aboutir à équilibrer rapidement son opération. Il y a encore une nouvelle réunion demain mais je pense qu'on devrait trouver une solution dans les semaines ou les mois à venir.

Avant de clore cette séance, je vous informe que les prochaines séances de conseil municipal auront lieu les 16 avril et 25 juin et qu'en raison du week end de Pâques, les commissions Urbanismes, développement et gestion du cadre de vie et Ressources internes seront regroupées le 1^{er} avril.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne soirée.

Fin de la séance à 22H20.

Fait à Osny, le 9 avril 2015



Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE